Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

Mardi 14 janvier 2025

À 19 h 00

Local 3050, CSSH

Présences :

Parents :
☐ Ahern, Michael
☒ Barbe, Charlène
☐ Blais, Audrey
☐ Castonguay, Stéphanie
☒ Doucet-Fournier, Joanie
☐ Normand, Valérie
☐ Leduc, Caroline
☐ Létourneau, Mélanie
☐ Sylvain, Jenny
☒ Turgeon, Suzie
☒ Vermette, Audrey

Directions et soutien :
☒ Geoffroy, Nathalie
☒ Létourneau, Nancy

Personnel enseignant et professionnel :
☒ Boilard, Pascale
☐ Boucher, Joanie
☒ Breton, Josiane
☒ Taillon, Mélody

Organismes :
☒ Aumond, François
☐ Doyon, Isabelle

Invitée :
☒ Mélissa Monette, MRAR

Ordre du jour

1. **Mot de bienvenue :**

   Madame Charlène Barbe débute la rencontre à 19h05. Elle souhaite la bienvenue et une bonne année à tous.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour :**

   Madame Charlène Barbe fait la lecture de l'ordre du jour, dont l'adoption est proposée par madame Joanie Doucet-Fournier et unanimement résolue.

3. **Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 5 novembre 2024 :**

   Madame Nancy Létourneau fait la lecture du compte rendu de la rencontre du 5 novembre 2024. L'adoption du compte rendu est proposée par madame Josiane Breton et unanimement résolue.

4. Intervention du public :

Aucune intervention.

5. Correspondance :

Mme Barbe a reçu un dépliant de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Des forums sont à venir pour les parents d'élèves HDAA, avec ateliers, présentations d'experts et réseautage. Les membres sont invités à consulter l'information sur le site web de l'organisme : www.fcpq.qc.ca.

6. Suivis de dossiers :

6.1 Critères pour l'obtention d'outils technologiques par les élèves (aide techno) : critères, processus et documentation

Des documents ont été déposés sur le groupe TEAMS CCSEHDAA au sujet de l'obtention d'outils technologiques par les élèves. Mme Létourneau présente les grandes lignes de chacun des documents suivants :

- Carnet TIC
- Déclaration de responsabilité de prêt (contrat)
- Rapport d'expérimentation des aides technologiques

Madame Audrey Vermette témoigne d'exemples d'élèves qui ont certains diagnostics, mais n'ont pas d'outils technologiques, puisqu'ils ne répondent pas aux critères de la mesure 30810. Des discussions s'en suivent.

Madame Mélody Taillon mentionne que les critères de la mesure 30810 sont établis par le ministère et qu'ils demeurent inchangés depuis 2013-2014. Nous pouvons les retrouver sur le web.

Pour d'autres élèves qui ne sont pas en réussite ou pour autre besoin, il n'est pas exclu de leur procurer de l'aide technologique en dehors de la mesure 30810. Il en va des ressources technologiques et financières disponibles au CSSH.

Mme Létourneau a déposé le document des critères sur le groupe TEAMS CCSEHDAA. Certains membres indiquent qu'ils n'ont pas accès au groupe. Une vérification sera effectuée.

À titre informatif, la Mesure 30810 est attribuée deux fois par année par le service des Ressources éducatives.

6.2 Présentation de la classe Hors Zone (MRAR)

Madame Mélissa Monette du Mouvement de la Relève d'Amos-Région (MRAR), vient présenter aux membres, le projet de la Classe Hors Zone. Elle débute par la mission et les services du MRAR.

Le projet de la Classe hors zone en est à sa 4e année d'existence. L'objectif principal de ce projet est d'accompagner adéquatement les jeunes afin d'assurer la mise en place d'un filet de sécurité autour d'eux et d'éviter l'abandon scolaire (« les façons de sécuriser et soutenir les élèves d'ici diffèrent du système scolaire »).

Une fois les critères et facteurs considérés, il y a des étapes nécessaires avant de pouvoir intégrer un élève dans la classe Hors Zone. En premier lieu, des concertations doivent avoir eu lieu entre l'école (direction, enseignants, intervenants) et l'élève (impliquant également son parent/tuteur). Des tentatives de reconnexion entre l'élève et son milieu scolaire doivent avoir été tentées.

Le but est d'amener l'élève vers l'éducation des adultes, un DEP ou le marché du travail, avec accompagnement, aide et appui. Il y a 3 intervenantes pour les accompagner.

Les membres félicitent le MRAR pour leur projet et remercient Mme Monette pour sa présentation.

Le document sur les critères d'admissibilité à de la Classe Hors Zone sera déposé sur le groupe TEAMS CCSEHDAA.

6.3 Réseau de l'Intégration à l'Emploi de l'Abitibi-Témiscamingue (RIEAT)

Ce point est reporté à la rencontre du 12 mars.

7. Suivi au comité de parents :

Mme Suzie Turgeon effectue un résumé des sujets traités. Il a été question des critères d'admissibilité pour l'inscription à l'école, le secteur de Launay et majoritairement, la présentation du rapport annuel.

Aussi, deux projets de calendrier scolaire 2025-2026 ont été présentés. C'est celui avec les deux semaines de relâche qui a été choisi.

Pour le secteur de Launay, un communiqué officiel paraîtra demain. La proposition #1 a été retenue. Elle regroupe les secteurs de Launay, Trécesson et Berry. Les niveaux de maternelle 4 et 5 ans, ainsi que 1re et 2e année seront à l'école de Berry et l'école de Trécesson accueillera les niveaux de 3e, 4e, 5e et 6e année. Ce seront des classes à niveau simple dans les deux écoles. Le but est d'assurer la pérennité et un enseignement de qualité.

8. Autres sujets :

Aucun sujet à ajouter.

9. Prochaine rencontre :

La prochaine rencontre se déroulera le 12 mars 2025.

10. Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 20h29 par Mme Suzie Turgeon.